

# **PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE :**

## **APPED83**

### **Association Pour la Préservation de l'Environnement de la Dracénie**

#### **APPED**

Adresse :

Les Oliviers – Quartier Clastron

83920 La Motte en Provence

**www.apped83.org**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Procès-verbal de l'assemblée générale

#### **Réunion du 8 Septembre 2014 à 18h00,**

Les membres de l'association dénommée APPED, se sont réunis au siège de l'Association à la Motte en Provence, en assemblée générale restreinte, sur convocation de M. François René MATHIEU, Président de l'APPED.

Etaient présents les membres du bureau :

**François-René MATHIEU**

**Jean Claude EXCOFFIER**

**Jean DUCROS**

**Ainsi que les suppléants**

**Christiane KROL,**

**François COCHARD**

**J.François WYLLIE**

**Pascal FABRE**

**Christian PETIT Absent**

Le président rappelle que l'Assemblée Générale restreinte est appelée à statuer sur l'ordre du Jour suivant :

**1 – Bienvenue aux membres présents du bureau de l'APPED**

**2 - Rapport moral et d'activités**

**3 – Rapport financier**

**4 – Décision de la CAD et de la Mairie de la Motte**

**5 – Situation du projet de construction de la Société Bonifay sur le terrain Haumont**

**6- Questions diverses**

#### **1 - La parole est au Président François René Mathieu**

Le président souhaite la bienvenue aux membres du bureau de l'APPED présents.

Cette réunion fait suite à celle de Mars 2013, tenue à la Motte.

Aujourd'hui nous intervenons pour notre 3eme assemblée générale, obligatoire pour toutes associations de la loi 1901. Celle ci peut se tenir en comité restreint dans le cas ou peu ou pas d'évolution significative apparaît dans notre association.

## **2 - Rapport Moral d'activité**

Je rappelle le but de notre association qui est d'assurer pour leur environnement,

- la défense des intérêts matériels et moraux des résidents,
- de lutter contre toute implantation industrielle qui viendrait défigurer un site réputé pour sa nature protégée,
- de sauvegarder ses domaines viticoles de renom, atouts essentiels d'une région qui vit en grande partie grâce au tourisme.

Notre association participera à toute forme d'action permettant la sauvegarde de l'environnement afin d'en assurer sa protection et son équilibre.

Nous rappelons qu'à ce titre l'association utilisera tous les moyens légaux pour faire valoir les droits de ceux qu'elle représente.

Depuis la dernière réunion de mars 2013, notre action s'est bornée à veiller et surveiller les actions entreprises par la Mairie de la Motte vis-à-vis de la Société Bonifay.

Nous avons sollicité l'écoute des services de l'urbanisme et du Maire de la Motte.

Qu'ils soient remerciés pour leur accueil.

La CAD, par l'entremise du Maire des Arcs, Délégué au Développement économique et du numérique, a proposé à la Société Bonifay un ou 2 terrains susceptibles de pouvoir accueillir ses activités.

Apparemment ces terrains n'ont pas retenu l'attention de la Société Bonifay, peut-être pour des raisons stratégiques, car trop éloignés du Muy. Ceci expliquerait que cette Société tente toujours, **et par tous les moyens**, de revenir sur le terrain de Madame Haumont.

**A ce jour la menace s'éloigne, mais reste présente par les pressions exercées à la CAD et à la Mairie de la Motte pour infléchir les décisions et la conformité du PLU. En effet d'ici quelques temps la CAD pourra presque imposer aux Mairies des recommandations qui pourraient aller dans le sens des investisseurs ! (En attente d'une nouvelle loi qui serait préparée par notre Gouvernement)**

Il convient d'être **très attentif** car le terrain de Madame Haumont est destiné à être vendu un jour et nous devons être vigilants. Ce que nous continuerons à faire.

### **Approbation du rapport Moral.**

Accepté à l'unanimité des membres du bureau

## **3 - Rapport financier – Le trésorier de l'APPED**

La répartition des dépenses entre mars 2013 et aout 2014, se décompose comme suit

- Adhésions : 795€ (pour les années 2012/2014)
- **Solde au 8 septembre 2014 : 384,68€**
- **Entrée** : 15€ nouvelle adhésion
- **Dépenses** : Timbres : 7,50€

**Solde à ce jour : 407,18€**

### **Approbation du rapport financier**

**Accepté à l'unanimité des membres du bureau présents**

*a - Toutefois, nous informons les membres de notre association que nous pourrions demander un renouvellement de leur cotisation, (15€) dans le cas où l'association devrait intervenir pour faire face à des dépenses liées au fonctionnement de l'APPED*

#### **4 - Décision de la CAD et de la Mairie de la Motte**

La CAD a présenté à la Société Bonifay 1 ou 2 terrains susceptibles d'accueillir ses activités industrielles. Sans résultat puisque les terrains ont été refusés pour raisons personnelles.

#### **Décision de la Mairie**

Madame Marcy a refusé également toute implantation de commerces et de ventes de matériaux industriels qui défigureraient le site destiné au secteur tertiaire. En effet l'activité de la société Bonifay ne correspond pas aux règles d'urbanisme en vigueur (stockage et commercialisation de matériaux de construction).

#### **5 – Situation du projet de construction de la Société Bonifay sur le terrain Haumont**

- Depuis 3 ans, la société Bonifay essaye par tous les moyens d'obtenir le terrain de Madame Haumont afin de pouvoir s'implanter sur ce site aux abords des résidences et des vignobles.

Il est évident que le projet de développement et de construction de la LGV sera réalisé un jour. Par ailleurs, la construction de la Gare LGV sur la commune du Muy ou des Arcs fait que le site du quartier de la Maurette est toujours convoité par la Société Bonifay en raison de sa situation. Ceci peut se comprendre car les enjeux financiers sont des plus importants. Mais il ne faut pas perdre de vue la nuisance que constituerait une telle implantation dans un quartier verdoyant, sur la route des vins, et proche des habitations résidentielles.

Notre action s'orientera comme par le passé, vers la Mairie de la Motte et vers la CAD afin d'essayer de connaître les décisions qui pourraient être prises dans le futur et connaître les projets envisagés sur le secteur de la Maurette.

#### **6 - Questions diverses : Des participants**

Pas de question, Après un tour de table, chacun s'accorde qu'il convient de **rester attentif et vigilant.**

*Par ailleurs, nous demeurons à l'écoute des membres de notre association qui pourraient avoir connaissance de décisions, ou d'informations susceptibles d'intéresser notre Association afin que nous puissions intervenir rapidement. Ces informations de toute nature sont à communiquer à notre Président*

La séance est levée et le Président remercie les membres du bureau qui ont bien voulu participer à cette Assemblée Générale restreinte.